

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 mars 2013
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 25 mars 2013, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous est adressée par S. E. M. Ali Akhbar Salehi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, au sujet de l'emploi d'armes chimiques à Alep, en République arabe syrienne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammad **Khazae**



**Annexe aux lettres identiques datées du 25 mars 2013
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Comme vous le savez, des groupes d'opposition syrienne armés ont recouru à des armes chimiques le 19 mars 2013 à Alep, faisant des morts et des blessés parmi la population civile innocente. Cette attaque représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et constitue une violation flagrante des normes établies du droit international, notamment des dispositions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

La République islamique d'Iran, en sa qualité de principale victime, en notre ère, de l'utilisation d'armes chimiques, condamne ce crime inhumain et rappelle les responsabilités qui incombent à tous les États au sujet de l'interdiction de l'emploi d'armes chimiques, quelles qu'elles soient, et de l'octroi d'une aide aux États et aux groupes terroristes qui y recourent. Elle demande à tous les États et aux organisations internationales, y compris à l'Organisation des Nations Unies, de condamner sans équivoque et sans hésitation ce crime inhumain, de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour empêcher un nouveau recours à des armes chimiques, d'appuyer l'initiative visant à mener une enquête impartiale sur cet incident, d'identifier ceux qui fournissent des armes et des matières chimiques toxiques à des terroristes en Syrie et de punir les auteurs de ce crime. Dans cette même optique, la République islamique d'Iran prend note de l'action du Secrétaire général à la suite de la demande formulée par le Gouvernement syrien d'ouvrir une enquête sur cette affaire, et exprime l'espoir qu'elle sera menée en toute impartialité, en toute objectivité et avec sérieux.

Cette attaque chimique perpétrée à quelques jours de l'ouverture de la troisième Conférence des États parties chargée d'examiner la Convention sur les armes chimiques rappelle une fois de plus la nécessité pour les États Membres d'en appliquer effectivement et intégralement les dispositions, notamment pour ceux dotés d'armes aussi barbares, aux fins de leur élimination.

D'après les dispositions de la Convention sur les armes chimiques, l'emploi ou la menace d'armes chimiques, quelles qu'en soient les motivations ou les circonstances, de la part d'États ou de groupes d'opposition, est répréhensible et inadmissible. Je suis persuadé que l'ONU condamnera dans les termes les plus vifs le recours à des armes chimiques contre la population sans défense d'Alep, conformément aux buts et principes établis en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et fera tout son possible pour empêcher un nouveau recours à des armes aussi effroyables.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran
(Signé) Ali Akbar **Salehi**